

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 4 (1928-1929)

Heft: 12

Rubrik: Militärsport = Sports militaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le ski au R. I. 3.

Hier encore, quelle belle journée pour l'armée et pour le sport ! Préparés intelligemment par une réclame bien faite, les concours de ski du R. I. 3 de Genève réussirent au-delà de toutes espérances.

Sur les beaux pâturages du Jura, à **St. Cergues**, couverts depuis des mois d'une neige étincelante, les patrouilles militaires puis les individuels s'élançèrent pour de belles prouesses.

Un ciel idéalement bleu favorisa la journée; le froid trop vif avait quelque peu (même beaucoup!) durci la neige mais les skieurs n'y regardent pas de si près et malgré des chutes sans grosse importance tout se passa le mieux du monde.

A tout seigneur tout honneur: il convient de féliciter particulièrement Monsieur le lieutenant-colonel **Martin**, commandant du R. I. 3 qui, aidés de ses précieux collaborateurs¹⁾, se dépensa sans compter pour que ses hommes puissent passer une bonne journée; tout fut prévu, tout fut minutieusement préparé et soldats comme civils s'en déclarèrent enchantés. Là-haut sur la montagne il régnait cette admirable atmosphère qu'à **Orgevaux** déjà nous avions respirée; de tels moments font du bien à ceux qui peuvent en finir !

Le colonel **Grosselin**, le conseiller d'état **Turretini**, les colonels **Rilliet**, **Bordier**, **Dufour**, d'autres officiers supérieurs encore et une foule nombreuse d'officiers, de sous-officiers, de soldats qu'accompagnaient souvent leur familles assistèrent à cette manifestation qui fit le plus grand honneur à ses organisateurs !

Voici les résultats principaux:

1. Batterie art. mont. 2 : fourrier Robert Héritier, conducteurs Henri Hermengeat, Charles Héritier, canonnier Robert Giachino (temps: 1 h. 41' 18").
2. Gardes-frontières Genève : gardes Célestin Perraudin, Jean Martin, Robert Raymond et Italo Salvadè (1 h. 43' 19").
3. comp. car. I/13 : sergt. Henri Maire, appointé O. Wahli, carab. Robert Wahl et Georges Caillat (1 h. 44' 25").
4. comp. carab. I/13 : appointé Henri Paley, carab. Chamot, Kunzler et Louis Jacquier (1 h. 45' 19").
5. comp. fus. III/103 : appointé Louis Carrera. carab. Otto Bill, Elie Vouan, cap. Francis Rutishauser (1 h. 55' 40").
6. comp. fus. III/10 : fourrier Jacques Ricci, cap. Albert Perritaz, fus. Edmond Hofer, Molli (2 h. 4' 44").
7. comp. car. I/13 : premier lieutenant Jules Brun, car. Henri Künzler, Ed. Comba, César Dell Acqua (2 h. 7' 34").
8. batt. art. camp. 16 : lieutenant Jean-Francois Dumur, appointé Fred. Keller, tf. Paul Honegger et Jean Sauthier (2 h. 9' 27").
9. cap. mitr. IV/13 : lieutenant Jean Huguenin, appointé Emile De Angelis, mitr. Fernand Droz et Ernest Voisin (2 h. 11' 16").
10. comp. car. I/13 : lieutenant Marc Vuille, car. Georges Klink, sergent Edouard Schranz, appointé Henri Soguel (2 h. 13' 2").
11. comp. fus. I/7 : sergent Marcel Sauvain, fusiliers Rob. Péchoud et Dietrich, caporal Baud (2 h. 14' 25").
12. comp. fus. II/10 : lieutenant Marcel Bovy, fusiliers Aurèle Jost, Jean Sesseli, Pierre Loutan (2 h. 19' 46").
13. comp. car. I/13 : lieutenant Albert Lieberherr, appointé Marcel Robbe. car. Pierre Gorin, caporal Martinet (2 h. 22' 26").
14. comp. car. I/13 : sergent Jean Girel, caporal René Martinet, car. Georges Lacour, Henri Stöckly (2 h. 26' 38").
15. comp. fus. III/13 : appointé Auguste Chouet, fusiliers Joseph Pitto, Louis Pellarin, Henri Müller (2 h. 33' 35").

¹⁾ Que nous ne pouvons tous nommer, ils son légion!

16. comp. fus. II/7 : : caporal Louis Pache, sergent William Ricker, fusiliers Marcel Pertin, Georges Demont (2 h. 46' 5").

17. comp. mitr. IV/7 : lieutenant Chatelain, sergent-major Charles Michaud, mitr. David Rossier, tambour Badoud (3 h. 1' 4").

Le challenge du régiment a été gagné par la patrouille de la compagnie de carabiniers I/13 (sergent Maire), celui du bataillon 103 par la compagnie III/103 (appointé Carrera) et le challenge extra-régimentaire par la batterie d'artillerie de montagne 2 (fourrier Héritier).

Concours individuel d'obstacles:

1. sergent Maire (car. I/13) 45"%; 2. Jean Martin 52"; 3. appointé Robert Wahl, 55"%; 4. ex aequo: Robert Héritier et Chamot, 1'; 6. Schweizer, 00"%; 7. Oscar Wahli, 1' 1"; 8. Rossier, 1' 1"%; 9. Jacquier, 1' 2"%; 10. Héritier, 1' 4"%; 11. Henri Vuillon, 1' 5"%; 12. appointé Keller, 1' 6"; 13. Jules Bonas, 1' 6"%; 14. Caillat, 1' 10"%; 15. cap. Louis Pache, 1' 11"%; 16. Célestin Perraudin, 1' 13"; 17. lieut. Chatelain, 1' 13"%; 18. Louis Carrera, 1' 15"; 19. caporal Eugène Baud, 1' 15"%; 20. Elie Vouan, 1' 19"%; 21. appointé Pale, 1' 21"%; 22. Louis Maurer, 1' 21"%; 23. Jean Sauthier, 1' 24"%; 24. Henri Muller, 1' 25"; 25. Maurer, 1' 25"%; 26. sergent Ricker, 1' 35"; 27. ex aequo : Oscar Keller et Jost, 1' 36"; 29. sergent-major Michaud, 1' 39"%; 30. Combaz, 1' 47"%.

«Le Sous-officier» de Genève publie cette belle lettre sur:

La Landwehr, élément indispensable de la défense nationale.

La réintroduction des cours de répétition de la landwehr, après dix années d'inaction illégale, a provoqué des commentaires qui dénotent une ignorance inadmissible du rôle très important qu'elle joue dans notre défense nationale.

Pour éclairer nos lecteurs sur cette question qui est très simple mais qui a été embrouillée par des gens qui n'ont rien fait pour la comprendre, M. le colonel Sarasin, commandant le Ier corps d'armée, a bien voulu nous envoyer l'exposé objectif qui suit, donnant ainsi une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à notre section.

La Rédaction.

Grand-Saconnex, le 17 décembre 1928.

Cher Rédacteur,

Dans la lettre que nous m'avez adressée, vous me parlez de l'étonnement qu'a suscité « dans des milieux sympathiques à l'armée » la réintroduction pour 1929 des cours de répétition de la landwehr.

Cet étonnement est pour moi une preuve de plus de l'ignorance des choses de l'armée dans laquelle vit la majorité des gens de chez nous.

En réalité, la mesure proposée par le Département militaire fédéral est si logique qu'elle ne devrait étonner personne.

En effet, notre organisation militaire actuelle prévoit l'existence des troupes de landwehr et leur répartition; elle précise les obligations militaires auxquelles sont soumis les unités et les hommes de la landwehr (un C. R. tous les quatre ans).

Dans tous les plans de mobilisation de l'armée les troupes de landwehr ont un rôle très important à jouer; elles sont un élément indispensable de la Défense nationale. Ceci est, du reste, tout à fait conforme à la volonté du peuple suisse dans son immense majorité, qui veut qu'en cas de danger tous les hommes valides s'arment pour la défense de la patrie.

Mais, pour constituer une troupe il ne suffit pas de réunir un certain nombre d'hommes et de leur donner des fusils et des cartouches; il faut encore que cette troupe ait reçu l'instruction voulue et qu'elle ait la cohésion nécessaire à sa solidité. Pour conserver à notre land-